



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 novembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 novembre 2009

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE
EXTERIEURE - DECISION DE NON
INSTAURATION EN 2009 ET 2010

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
19 novembre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GAILLARD

Excusés ayant donné pouvoir :

Delphine PAGE donne pouvoir à Gaëlle MANGIN - Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Alain BAUDIN donne pouvoir à Elsie COLAS - Françoise BILLY donne pouvoir à Chantal BARRE - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA - Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

DREMOS

**TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - DECISION DE
NON INSTAURATION EN 2009 ET 2010**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (article 171) a créé une nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure qui s'applique non seulement aux panneaux publicitaires mais également aux enseignes et pré-enseignes.

L'application de cette taxe sur Niort serait de nature à créer des inégalités de traitement entre les établissements de l'agglomération niortaise, en particulier dans les zones d'activité économique, selon le territoire de la commune sur lequel ils sont implantés.

Compte tenu également du contexte économique défavorable, je vous propose de ne pas instaurer la taxe locale sur la publicité extérieure avant le 1^{er} janvier 2011, ce qui permettra aux établissements de bénéficier d'un délai afin de modifier, en tant que de besoin, la taille et le nombre de leurs enseignes et pré-enseignes.

.La Communauté d'Agglomération de Niort et la Ville de Niort se rapprocheront pour examiner dans quelles conditions la taxe locale sur la publicité extérieure pourra être mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2011.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Décider de ne pas instaurer la taxe locale sur la publicité extérieure avant le 1^{er} janvier 2011.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE